

**PAFIT/ANNEXE III- Stratégie d'aménagement durable des forêts adapté pour TPI de la MRC de Pontiac**

**CHECKLIST\_Enjeux planifications\_ PAFIO**

<b>Défi B : Un aménagement forestier qui assure la durabilité des écosystèmes</b>		
<b>Objectif</b>	<b>Actions/Cibles locales TPI</b>	<b>Réalisés = v</b>
B.1.1 Inclure dans les plans d'aménagement forestier intégré opérationnel une analyse locale des enjeux écologiques et s'assurer de la mise en œuvre de solutions adaptées.	Une analyse du type écologique	
	Un repérage de vieilles forêts	
	Une observation faunique et floristique	
	Identification des cours d'eau et milieux humides	
	Protection intégrale de la bande riveraine de 20 mètres sur cours d'eau permanent	
	Coupe partielle 30% maximum de la surface terrière appliquées dans la bande riveraine entre le 20 <sup>ième</sup> et le 30 <sup>ième</sup> mètre.	
	La protection intégrale de tous les milieux humides dont le drainage est dans les classes 5 et 6 (mauvais et très mauvais)	
B.1.2. Faire en sorte que la structure d'âge des forêts aménagées s'apparente à celle qui existe dans la forêt naturelle	Lorsque la sécurité des travailleurs n'est pas à risque, maintenir sur pied les arbres fauniques* et les arbres moribonds de 60cm et plus et les chicots. * A.F. = lorsqu'évidence d'abris ou de niche	
	Prescrire des traitements sylvicoles adaptés pour chaque secteur d'intervention en fonction de l'inventaire et en s'appuyant sur les guides sylvicoles.	
	Protéger les peuplements qui présentent des caractéristiques particulières (espèces rares, peuplements particuliers de petites superficies)	
	Favoriser le maintien d'arbres ou d'espèces ayant des attributs écologiques intéressants : pruche, thuya, épinette, arbres fruitiers, plantes rares.	

B.1.3. Appliquer un modèle de répartition des interventions forestières qui s'inspire de la forêt naturelle	Objectifs locaux de rétablissement du pin blanc et chêne rouge, limiter l'envahissement du hêtre, l'assainissement des feuillues nobles et le maintien des cédrières.	
	Les coupes plus fortes sont réalisées sur de petites superficies et rarement concentrées faisant en sorte que celles-ci se retrouvent disperser sur le territoire.	
B.2.1 Tenir compte des exigences particulières de certaines espèces au moment de la planification et de la pratique des activités d'aménagement forestier intégré	Adapter les prescriptions sylvicoles aux aires de confinement hivernales du cerf de Virginie.	
B.2.3. Mettre en place un suivi d'espèces sensibles à l'aménagement forestier	Intégrer le système de suivi du MFFP basé sur les modèles de qualité d'habitat d'un minimum de trois espèces fauniques sensibles à l'aménagement forestier.	
C.2.1. Inclure, dans les plans d'aménagement forestier intégré des activités favorisant le développement ainsi que la protection des ressources des fonctions de la forêt	Inclure dans les plans d'aménagement forestier intégré les objectifs et les mesures d'harmonisation des usages qui ont fait l'objet d'une décision au sein du comité multiressource.	
C.2.4. Assurer le maintien de la qualité visuelle des paysages en milieu forestier	Inclure dans les plans d'aménagement forestier intégré les objectifs et les mesures d'harmonisation des usages relatifs aux paysages sensibles à protéger, qui ont fait l'objet d'une décision du comité multiressource.	